

# **Tavárez Mirabal, Minerva Josefina (République dominicaine)**

[Original : espagnol]

## **Exposé des qualifications**

La République dominicaine présente la candidature à la réélection pour un second mandat de madame Minou Tavárez Mirabal au poste de membre du Conseil d'administration du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes (« le Fonds »), pour lequel elle a été élue par l'Assemblée en 2020 afin d'occuper le siège rendu vacant par la perte irréparable de M. Felipe Michelini (Uruguay) le 19 avril 2020 dernier. Comme son élection a démontré, elle remplit pleinement les qualifications de haute moralité, d'impartialité et d'intégrité requises pour remplir les buts et objectifs du Fonds dans le cadre du Statut de Rome, comme le stipulent les critères du paragraphe 1 de la résolution (ICC-ASP/1/Res.7) : « les candidats doivent être de la plus haute moralité, se distinguer par leur impartialité et leur intégrité et être compétents dans le domaine de l'assistance aux victimes de crimes graves ».

La poursuite du mandat de Minou Tavárez Mirabal à la FFBV permettra de donner une continuité aux efforts de renforcement du Fonds qu'elle a entrepris depuis son élection en 2020. Les éléments de son profil qui la qualifient pour ce poste sont intégrés ci-dessous, comme cela a été fait pour son processus d'élection.

Minerva Josefina Tavárez Mirabal, mieux connue sous le surnom « Minou », est philologue et femme politique dominicaine reconnue aux échelons national et international pour son engagement à l'égard de la démocratie, la justice, la défense des droits de la personne, la lutte pour l'égalité et la non-discrimination. Elle est née en 1956 sous le régime dictatorial de Rafael Trujillo, l'un des plus cruels de l'histoire d'Amérique latine et des Caraïbes.

Le 25 novembre 1960, sa mère, Minerva Mirabal, ainsi que ses tantes, Patria et María Teresa Mirabal, toutes trois militantes pour la démocratie, la liberté et les droits de la personne, ont été assassinées. La condamnation mondiale de cette atrocité s'est traduite par la désignation de cette date, par l'Assemblée générale des Nations Unies (résolution UN 54/134 de 1999), comme Journée internationale de l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Les crimes de lèse-humanité commis par la dictature contre des milliers de personnes, dont la mère et les tantes de madame Tavárez Mirabal, ainsi que son père, assassiné à son tour en 1963, ont poussé madame Tavárez Mirabal vers le service à la République dominicaine et à la région de l'Amérique latine. Depuis sa jeunesse, madame Tavárez Mirabal s'est consacrée à défendre les droits de la personne en toute indépendance, compétence et impartialité, plaidant aux échelons national et international en faveur de la justice, de la défense des droits de tous les êtres humains, et notamment des femmes, des filles, des garçons et des adolescents, ainsi que de tous les groupes traditionnellement marginalisés.

La candidature de Minou Tavárez Mirabal est soumise avec l'appui multipartite du Congrès de la Nation. La candidature a été choisie dans la mesure où madame Mirabal, en sa qualité de Sous-ministre de la Politique extérieure de la République dominicaine pendant quatre ans, de législateur (trois mandats : 2002-2006, 2006-2010 et 2010-2016) et de militante politique, a toujours fait preuve de leadership, de compétences en communication, d'engagement à l'égard de l'inclusion et de la diversité, et de talents pour recueillir des fonds, cimenter des alliances, coordonner le travail d'équipe et négocier avec différents acteurs et intérêts.

Il importe de souligner également l'apport de madame Minou Tavárez Mirabal aux travaux réalisés sur 14 ans en faveur du Statut de Rome pour la création de la CPI, du Fonds au profit des victimes, et de l'Action parlementaire globale (Parliamentarians for Global Action, PGA), réseau international de plus de 1400 législateurs qui font la promotion des droits de la personne et de l'État de droit, de la non-discrimination, de la démocratie et de l'égalité entre les sexes dans 143 pays partout au monde.

En République dominicaine, les initiatives législatives de madame Minou Tavárez Mirabal ont contribué de façon décisive à la ratification, par la République dominicaine, du Statut de Rome, en 2005, de l'APIC, en 2008, ainsi qu'à l'état avancé de la mise en œuvre du Statut, non seulement relativement au droit substantif, dans notre Code criminel depuis 2014, mais aussi, depuis 2018, relativement aux obligations de coopération avec la CPI.

Au sein de la PGA, madame Minou Tavárez Mirabal a travaillé activement pour faire ratifier le Statut de Rome dans 76 pays, puis pour atteindre l'universalité, l'intégralité et l'effectivité du Statut, ainsi que l'adoption des lois complémentaires de mise en œuvre du Statut par diverses législatures partout au monde.

À l'échelon international, comme femme politique et comme défenseuse des droits de la personne, madame Minou Tavárez Mirabal s'est également consacrée à la défense des valeurs fondamentales pour l'humanité étroitement liées aux aspirations des victimes de crimes du Statut de Rome, comme l'interdiction de l'utilisation des armes, le droit des femmes à une vie libre de violence, la non-discrimination fondée sur le sexe ou tout autre motif, la protection contre toutes les formes de violence et l'abolition de la peine de mort, entre autres.

Cette longue feuille de route fait de madame Minou Tavárez Mirabal une candidate honorable pour servir au sein du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes. Elle contribuera sans aucun doute à l'effectivité et l'effet du Fonds dans l'application des missions de réparations, d'assistance et de recherche de fonds pour les victimes, et dans l'atteinte intégrale des objectifs du Statut de Rome, soit la recherche de la justice et l'abolition de la culture de l'impunité, pour protéger les victimes des crimes les plus graves commis contre l'humanité.